

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR INTERURBAIN DE VOYAGEUR ^{TPCIV}

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 09 avril 2018, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 21 ans avec les permis des catégories D et DE (au lieu de 23 ans).

Objectifs

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.

Obtenir le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.

Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et les attestations de formation de :

-Sauveteur Secouriste du Travail (SST), ou Acteur Prévention Secours dans le secteur du Transport Routier de Voyageurs (APS-TRV), ou Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC).

-Formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies.

Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel :

Public Visé

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

Durée

434.00 Heures

62 Jours

Pré Requis

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité.

Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis D1 ou D. Etre âgé de 21 ans.

Parcours pédagogique

COMPETENCE 1 :

Assurer les contrôles d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.

COMPETENCE 2 :

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.

COMPETENCE 3 :

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.

COMPETENCE 4 :

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun. COMPETENCE 5 :

Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun.

COMPETENCE 6 :

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

SESSION DE VALIDATION.

EUGENE FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 42670188067

Centre de Conduite Eugène • ZA Est Lieu-dit Grube 67730 Châtenois

Tél : 03.88.82.70.27 Fax : 03.88.82.74.45 mail : formation@eugeneformation.com

www.eugeneformation.com



SIRET : 340 365 246 00016 • RC : B 340365 246 • APE : 8553 Z • TVA intracommunautaire : FR 30 340 365 246

Crédit Agricole Sélestat : 17206 00031 02317796010 56 • Caisse d'épargne Sélestat : 16705 09017 08755513201 27 • CMDP Sélestat : 10278 01300 00030932845 69

Méthodes et moyens pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

Les méthodes active, démonstrative, interrogative et magistrale seront employées

Les cours pratiques auront lieu sur des véhicules de type VOLVO 8600 en boîte automatique, équipé d'une PMR

1 aire d'évolution en manœuvre sera mise à disposition

4 salles climatisées équipées de vidéoprojecteur et tableau blanc pourront être utilisées

Méthodes et modalités d'évaluation

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Modalités d'Accessibilité

Toute personne en situation d'handicap peut prendre contact avec notre service administratif.

Tarifs

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Marie EGELE
Conseillère en formation

Tél. : 0607315865
Mail : commercial@eugeneformation.com

EUGENE FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 42670188067

Centre de Conduite Eugène • ZA Est Lieu-dit Grube 67730 Châtenois

Tél : 03.88.82.70.27 Fax : 03.88.82.74.45 mail : formation@eugeneformation.com

www.eugeneformation.com



SIRET : 340 365 246 00016 • RC : B 340365 246 • APE : 8553 Z • TVA intracommunautaire : FR 30 340 365 246

Crédit Agricole Sélestat : 17206 00031 02317796010 56 • Caisse d'épargne Sélestat : 16705 09017 08755513201 27 • CMDP Sélestat : 10278 01300 00030932845 69



Annexe du programme de formation du Titre Professionnel de Conducteur de Transports en Commun

NIVEAU : Diplôme de Niveau III

DOCUMENT : Si réussite = Diplôme, Carte de qualification, Certificat SST, Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies

POSSIBILITÉ DE VALIDER OU NONDES BLOCS COMPÉTENCES : Sans objet

AGRÉMENT : Le centre de formation exercera sous couvert d'un agrément délivré par la DREAL

DÉBOUCHÉ : Les titulaires du Titre Professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteur routier de voyageurs. L'emploi est en fonction des activités de l'entreprise.

MAINTIEN DE LA QUALIFICATION : À l'issue de la validation du titre, le conducteur devra tous les 5ans ; renouveler sa visite médicale ; passer sa FCO Voyageur.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Permis DE

Consultez les indicateurs de résultats calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale ici :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>